

Avis n°18-146967

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/18-146967/officiel>

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **13**

Annonce No **18-146967**

Travaux

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : CPRP SNCF.

Correspondant : M. Pons Matthieu, Responsable achats, 17 avenue du général leclerc 13347 Marseille Cedex 20, tél. : 04-95-04-63-58, télécopieur : 04-95-04-05-26, courriel : matthieu.pons@cprpsncf.fr.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp> .

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : organisme de sécurité sociale.

Objet du marché : les prestations, objet du présent marché, concernent les travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie spécifique aux caves de la CPRPSNcf. située au 17 avenue du Général Leclerc à MARSEILLE.

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45343000.

Lieu d'exécution : dans les locaux de la CPRPSNCF, 17 avenue du Général Leclerc, 13347 Marseille.

Code NUTS : -FRL04.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Caractéristiques principales :

les prestations, objet du présent marché, concernent les travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie spécifique aux caves de la CPRPSNcf. située au 17 avenue du Général Leclerc à MARSEILLE.

Les variantes ne sont pas admises

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans à partir de la date de notification de l'ordre de service. Il est reconductible 1 fois pour une nouvelle période de 2 ans. Ladite reconduction est tacite. La reconduction arrivera au terme de la

période ferme ou à l'atteinte du montant maximum si celui-ci intervient avant.

Si la CPRPSNcf. ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie sa décision au titulaire par tout moyen donnant date certaine au plus tard 3 mois avant la fin de la période ferme.

en application de l'article 16 du décret du 25 mars 2016, le titulaire du marché ne peut pas refuser la reconduction dudit marché.

Les commandes pourront être adressées dès la date de notification de l'ordre de service jusqu'à l'expiration de la durée du marché. À l'expiration du marché, aucun bon de commande ne pourra plus être émis, mais l'exécution des bons de commande déjà émis sera poursuivie jusqu'à leur terme.

en application des articles 78 et 80 du décret du 25 mars 2016, le présent marché est passé sous la forme d'un accord cadre exécuté à bons de commande avec les montants mini et maxi suivants :

- pour la période ferme de 2 ans :

O Minimum : 70 000 euro(s) (H.T.) ;

O Maximum : 140 000 euro(s) (H.T.) ;

- en cas de reconduction, pour la nouvelle période de 2 ans :

O Minimum : 0 euro(s) (H.T.) ;

O Maximum : 70 000 euro(s) (H.T.).

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 3 décembre 2018.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le financement se fait sur les ressources propres de la Sncf.

La CPRPSNcf. se libérera des sommes dues par virement sur le compte du titulaire défini dans l'acte d'engagement.

le délai sur lequel la CPRPSNcf. s'engage pour procéder au paiement des sommes dues au titre du présent marché est de 30 jours au plus à compter de la date de réception de la facture.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : un groupement peut être conjoint, solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

un groupement solidaire est préféré mais la forme du groupement est libre au stade du dépôt de la candidature.

Néanmoins, au regard des caractéristiques techniques du marché, la CPRPSNcf. se laisse la possibilité de demander au groupement attributaire du marché de modifier sa forme afin qu'il soit solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : en application de l'article 55-iv du décret du 25 mars 2016, les candidats qui n'auront pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés, datés et signés, dans le délai imparti, seront éliminés.

conformément aux dispositions de l'article 55-i, avant l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié, identique pour tous. Tous les autres candidats sont informés qu'ils peuvent compléter leur

dossier de candidature dans ce même délai.

après analyse des dossiers de candidature, éventuellement complétés, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et s. Du décret du 25 mars 2016 et à l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics. La liste des documents est fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le présent règlement de la consultation ;

- les candidatures ne présentant pas la capacité technique et professionnelle minimum et les références spécifiées au Iv.3 du règlement de Consultation.

Situation juridique - références requises : 1.une lettre de candidature (imprimé Dc1 dans sa dernière version ou équivalent), mentionnant la composition du groupement le cas échéant et comportant la déclaration sur l'honneur prévue par l'article 48 du décret du 25/3/2016;

2.la déclaration du candidat (imprimé Dc2 dans sa dernière version ou équivalent) comportant les renseignements concernant la situation juridique du candidat et sa capacité économique et financière (chiffres d'affaires global et dans le domaine objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles) ;

3.En annexe à la déclaration du candidat :

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise ;

- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une condamnation pénale constitutive d'une interdiction de soumissionner en application de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015;

- les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;

- la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement et qualification pour chacune des trois dernières années ;

- la copie des certificats d'assurance qualité en vigueur mentionnés au paragraphe Iv.3 du Règlement de Consultation le cas échéant. La preuve de la capacité technique du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, avec le détail des prestations en extinction à gaz similaires mentionnées au paragraphe Iv.3 ci-dessus. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : la capacité technique et professionnelle minimum requise est la suivante : niveau de capacité professionnelle égal ou supérieur aux niveaux suivants définis par la certification suivante :

- certification APSAD I7 (détection automatique d'incendie - entreprise d'installation) ou équivalent.

la preuve de cette capacité est apportée soit par la production de copies des certificats de qualification obtenus et en vigueur, soit par tout moyen de preuve démontrant une capacité professionnelle équivalente (notamment description des moyens humains et matériels et attestations de capacité délivrées par des maîtres d'ouvrage).

egalement, au vu de la technicité des prestations, des références techniques en extinction à gaz seront

demandées (voir Vi.1.3).

Si le candidat ne présente aucune référence en lien direct avec la prestation objet du marché, sa candidature sera rejetée, ne présentant pas les capacités générales suffisantes pour exécuter la prestation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- qualité technique de l'offre : 60 % ;
- prix des prestations : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 19 novembre 2018, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2018.MA.6.026.

Renseignements complémentaires : une visite du site d'exécution des travaux est obligatoire pour présenter une offre.

La visite aura lieu à l'adresse suivante : 17 avenue du Général Leclerc 13347 MARSEILLE Cedex 20
a cet effet, les candidats participeront à l'une des deux visites organisées :

- 29/10 2018 à 9h30
- 30/10 2018 à 9h30

à l'issue de la visite, un certificat de visite daté et signé leur sera remis qui devra impérativement être joint à leur offre.

Pour toute question liée à la visite, les candidats peuvent contacter:

matthieu PONS (service des achats) matthieu.pons@cprpsncf.fr ou au 04 95 04 63 58

les visites auront lieu au maximum 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir au plus tard le 05/11/2018 16h leur demande écrite éventuelle via la plateforme de dématérialisation (<https://www.achatpublic.com>) ou à l'attention du service achats par télécopie (04.95.04.06.59) en précisant en objet " Demande de renseignements ".

Les candidats devront s'assurer de la bonne réception de leurs questions dans les délais. Il ne sera procédé à aucune réponse aux questions arrivées hors délai.

une réponse commune sera mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation (

<https://www.achatpublic.com>), s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre, et ce au plus tard, pour les dernières réponses, le 08/11/2018.

la CPRPSNcf. se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Celles-Ci seront envoyées au plus tard le 08/11/2018. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

il est rappelé aux candidats que pour être destinataires des réponses ou de modifications du DCE ils doivent impérativement s'être identifiés avec une adresse courriel valide lors du retrait du Dce.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes seront aménagées en fonction de cette nouvelle date.

conformément aux nouvelles dispositions sur la dématérialisation des marchés publics, la consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée obligatoire. Cette procédure impose aux candidats de déposer leur offre par voie électronique sur le site <http://www.achatpublic.com>

Les modalités de signature des offres et du recours éventuel au document unique des marchés européens (le Dume) sont précisés au Règlement de la Consultation. Une notice d'accompagnement est annexée au RC.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 octobre 2018.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : CPRPSNCF.

Correspondant : M. Matthieu Pons, 17 avenue du général Leclerc, 13347 Marseille, , tél. : 04-95-04-63-58, , télécopieur : 04-94-04-05-26, adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_oQsgk2ilwu .

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de Grande Instance de Marseille 6, rue Joseph Autran 13006 Marseille, tél. : 04-91-15-50-50, télécopieur : 04-91-54-42-90.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille 6, rue Joseph Autran 13006 Marseille, tél. : 04-91-15-50-50, télécopieur : 04-91-54-42-90.